



Mesdames, Messieurs les Invités,  
Messieurs les membres d'honneur,  
Messieurs les membres du comité,  
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

En 2012, avec Fr. 92'730'000.-, la somme des salaires annoncés par les métiers de la plâtrerie-peinture et réalisation publicitaire aux institutions sociales du Bureau des Métiers n'a que très peu progressée. On parle ici d'un peu plus de 2%.

La période de grande incertitude que nous traversons en est peut-être une raison. Les mauvaises nouvelles se succèdent pour le Valais ; après la Lex Weber, voici la LAT ! À quoi devons-nous encore nous attendre sur les droits d'eau et autres droits des successions ?

Aujourd'hui le SECO communique, mais un peu tard ! Que se passe-t-il du côté de Berne ? 8'600 emplois détruits d'ici 2015, 25'000 d'ici 2025. Les résultats de deux études neutres commandées par le SECO sont éloquents.

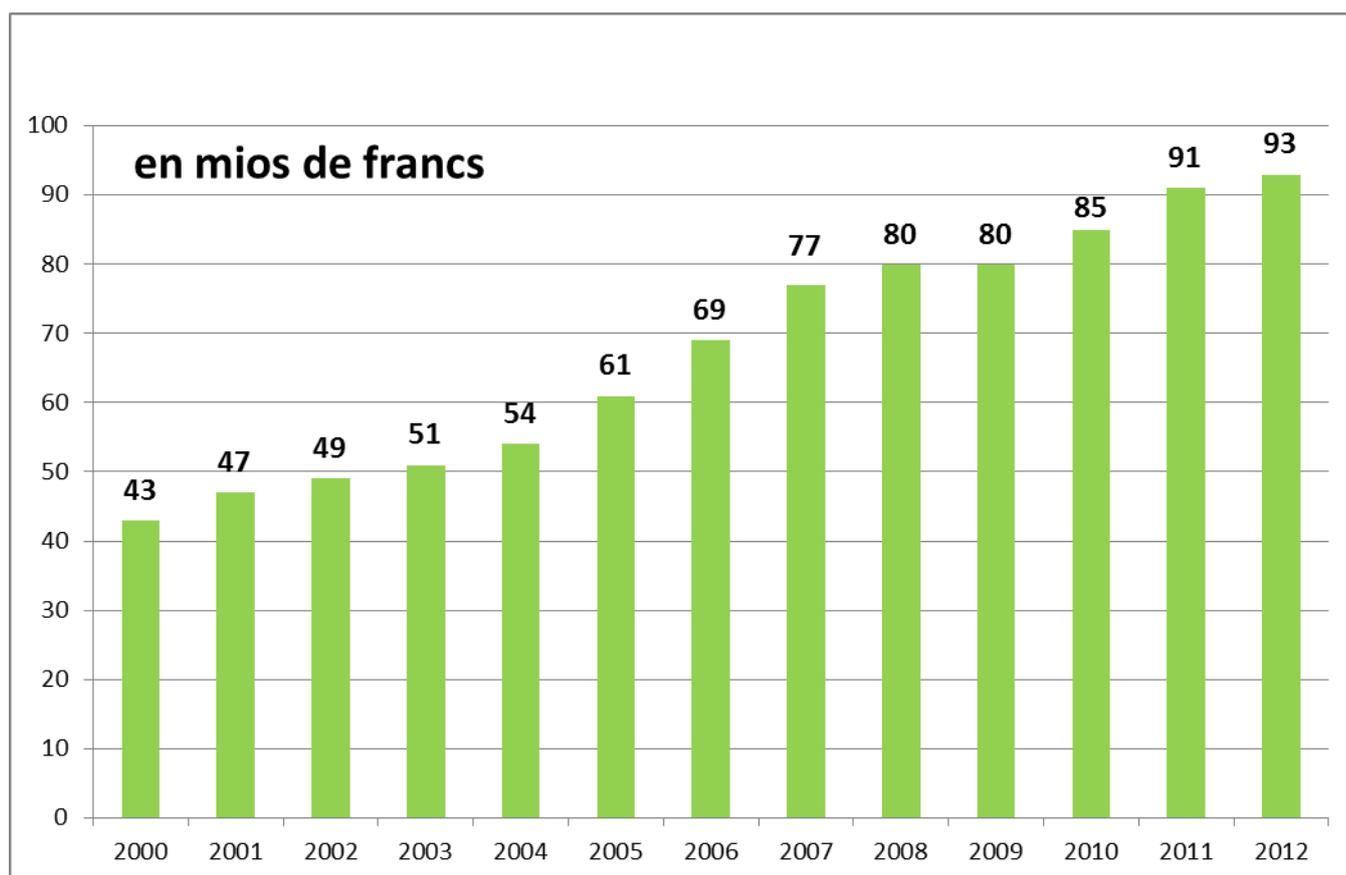
Les partisans de l'initiative sur les résidences secondaires avaient douté des chiffres avancés par les milieux économiques valaisans et largement minimisé les risques sur l'emploi. Aujourd'hui, tous les scénarios étudiés par le SECO démontrent la destruction gravissime de places de travail dans les régions de montagne. Dans la variante la plus lourde, qui prévoit une interprétation excessivement rigoureuse de l'initiative, jusqu'à 15'000 emplois seront perdus à l'horizon 2025. Les effets négatifs sur les investissements immobiliers sont très inquiétants pour l'avenir économique des régions alpines. Le recul est estimé à environ 1 milliard de franc. Privées de ces investissements, les régions alpines auront des difficultés encore plus grandes pour changer de modèle économique et se redéployer vers un tourisme d'exploitation.



L'économie valaisanne plaide pour une loi de mise en œuvre souple, qui ne dissuade pas les investisseurs. Il s'agit tout d'abord de respecter la propriété privée, les droits acquis et le bâti existant. Il faut rétablir au plus vite un cadre juridique sûr et prévisible. Enfin si les partisans de l'initiative veulent tenir leurs promesses de campagne et travailler au réchauffement des lits, il faut une définition de la résidence secondaire qui encourage partout où cela est possible une exploitation commerciale ou hôtelière durable.

Les conséquences de toutes lois ou arrêtés imposant un changement brutal sont par principe très difficiles à supporter pour l'économie ; et là, il faut recommencer avec la LAT.

### Volume des salaires déclarés au Bureau des Métiers "plâtrerie-peinture et réalisation publicitaire"

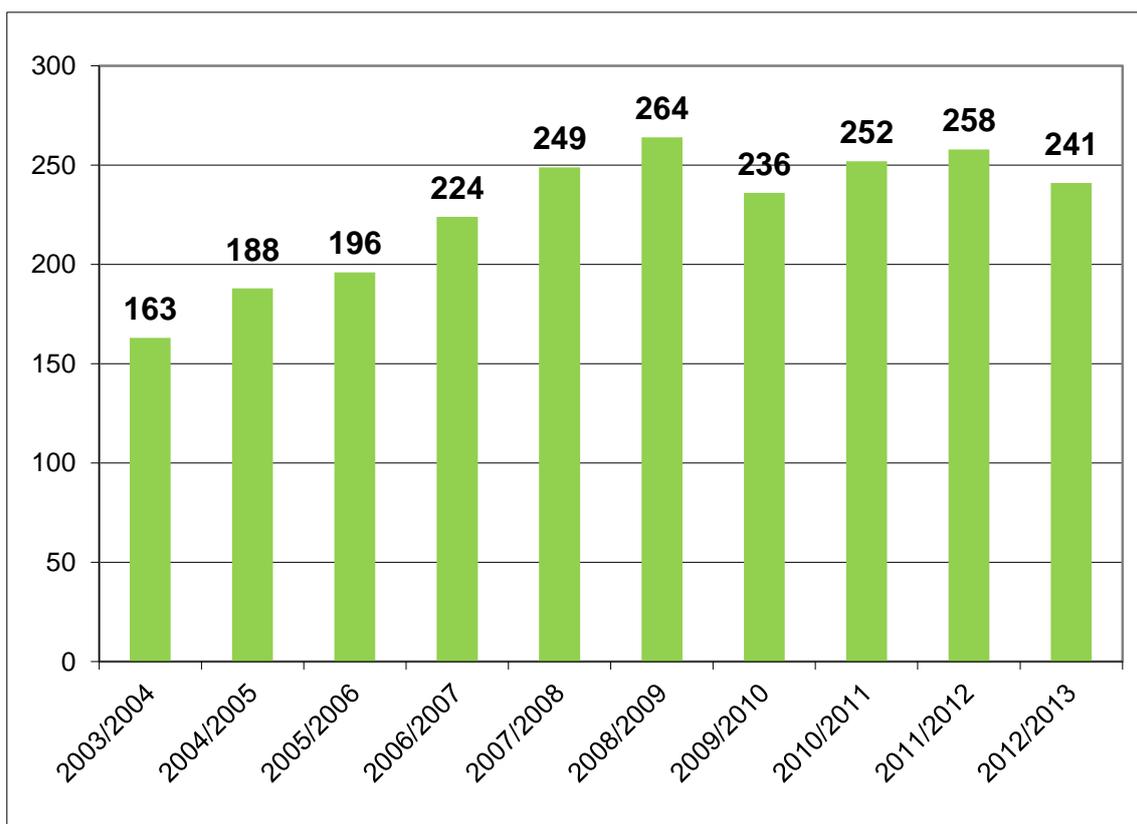




## Formation professionnelle

À la consultation des graphiques ci-après, l'on constate que le nombre d'apprentis plâtriers, peintres et plâtriers-peintres a diminué de 17 unités de 2011/2012 à 2012/2013. L'effectif de notre réservoir est encore enviable et espérons ensemble, que la conjoncture à venir nous permette de procurer à ces jeunes du travail au terme de leur formation.

statistiques des apprentis





## effectifs 2012/2013 de nos apprentis

<b>Plâtriers Gipser</b>	<b>1ère année 1. Jahr</b>	<b>2ème année 2. Jahr</b>	<b>3ème année 3. Jahr</b>	<b>4ème année 4. Jahr</b>	<b>Total</b>
Bas-Valais / Unterwallis	1	1	4		6
Haut-Valais / Oberwallis	2	6	5		13
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>19</b>
<b>Peintre en bâtiment Maler</b>	<b>1ère année 1. Jahr</b>	<b>2ème année 2. Jahr</b>	<b>3ème année 3. Jahr</b>	<b>4ème année 4. Jahr</b>	<b>Total</b>
Bas-Valais / Unterwallis	19	25	34		78
Haut-Valais / Oberwallis	14	9	13		36
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>114</b>
<b>Plâtriers-Peintres Gipser-Maler</b>	<b>1ère année 1. Jahr</b>	<b>2ème année 2. Jahr</b>	<b>3ème année 3. Jahr</b>	<b>4ème année 4. Jahr</b>	<b>Total</b>
Bas-Valais / Unterwallis	23	16	18	22	79
Haut-Valais / Oberwallis	3	0	0	1	4
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>83</b>
<b>Réalisateur publicitaire Werbetechniker</b>	<b>1ère année 1. Jahr</b>	<b>2ème année 2. Jahr</b>	<b>3ème année 3. Jahr</b>	<b>4ème année 4. Jahr</b>	<b>Total</b>
Bas-Valais / Unterwallis	6	4	5	3	18
Haut-Valais / Oberwallis	3	2	2	0	7
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>25</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>71</b>	<b>63</b>	<b>81</b>	<b>26</b>	<b>241</b>



## résultats des examens de fin d'apprentissage 2012

Je vous laisse apprécier à leur valeur les résultats ci-après :

	Candidats / Anzahl Kandidaten			échecs / davon nicht-bestanden		
	Bas-Valais Unterwallis	Haut-Valais Oberwallis	Total	Bas-Valais Unterwallis	Haut-Valais Oberwallis	Total
Peintres en bâtiments Maler	38	17	55	10	4	14
Plâtriers-Peintres Gipser-Maler	24	6	30	12	1	13
Plâtriers Gipser	3	4	7	1	0	1
Peintres en Pub Werbetechniker	6	0	6	1	0	1
<b>Totaux</b>	<b>71</b>	<b>27</b>	<b>98</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>29</b>

	réussites / bestanden		
	Bas-Valais Unterwallis	Haut-Valais Oberwallis	Total
Peintres en bâtiments Maler	74%	76%	75%
Plâtriers-Peintres Gipser-Maler	50%	83%	57%
Plâtriers Gipser	67%	100%	76%
Peintres en Pub Werbetechniker	83%		83%

### 1er CFC plâtrière du canton

Lors des examens de fin d'apprentissage 2012, Mademoiselle Rashel Werlen de Burchen a été la première femme à remplir les exigences de l'examen professionnel de plâtrier. Comme professionnelle avec la désignation "plâtrière-peintre", elle est la première femme du canton du Valais à qui revient cet honneur. Nous lui formulons nos meilleures félicitations et vœux pour la poursuite de sa carrière.

### Inscription des apprentis

Afin de faciliter les différentes organisations, je lance un appel à tous les formateurs afin qu'ils respectent scrupuleusement le dernier délai d'inscription des apprentis, fixé au 15 juillet.



## **Apprentis – passage en 2ème année**

En fonction des notes obtenues, je vous rends attentif au fait qu'il est peine perdue de tirer un apprenti qui scolairement n'atteint pas les objectifs, il en va de notre responsabilité de savoir prendre les mesures nécessaires.

## **Chef expert**

La séance de débriefing des experts aux examens de fin d'apprentissage de Brig, en juin 2012, a été l'occasion pour M. Rolf Fussen, notre Chef expert durant 15 ans, de transmettre le flambeau et de prendre congé de ses collègues. Pour lui succéder, le Conseil d'Etat, sur proposition du comité AVMPP, a nommé M. Gérard Anzenberger, Maître peintre, de Réchy.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères à M. Rolf Fussen avec qui cette période fut instructive et qui a, en permanence, exigé des performances exceptionnelles. Chef convivial du collège d'experts, messenger entre nos 2 cultures linguistiques, médiateur et consolateur de l'un ou l'autre côté du pupitre d'examen, M. Fussen a rempli son rôle avec un bon sens de la mesure et du tact. Rolf, en mon nom personnel, en celui du comité et de l'ensemble des membres de l'AVMPP, nous t'adressons nos plus sincères remerciements.

Nous accueillons M. Gérard Anzenberger avec beaucoup de sérénité en lui souhaitant plein succès dans sa nouvelle fonction qu'il a déjà débuté puisque les examens 2013 approchent à grande vitesse.

## **Soutien aux apprentis volontaires**

Votre comité s'est sérieusement penché sur la problématique des taux d'échecs anormalement élevés dans nos métiers. De fait, il a été décidé de la mise en place de sessions de cours pratiques, spécialement organisées pour les apprentis volontaires.

Un cours intensif de 3 jours sur la pose de papier-peint vient de se terminer dans les locaux de l'Ecole professionnelle de Brig. Le succès et la satisfaction des apprentis furent total si j'en crois les retours des jeunes eux-mêmes. 11 Bas-Valaisans et 9 Haut-Valaisans ont suivi cette formation magnifiquement organisée par M. Anselm Mutter que nous remercions encore. À titre indicatif, l'organisation d'un tel cours demande un investissement de l'ordre de Fr. 35'000.-. À préciser aussi que tout l'aspect montage des cabines-box et le matériel, soit Fr. 25'000.- en sus, a été directement financé par l'Ecole professionnelle de Brig à qui nous adressons nos plus vifs remerciements pour ce geste en faveur de la relève.

Il va sans dire que cette opération sera reconduite et que les patrons et apprentis seront bien évidemment informés plus à l'avance que pour cette fois. Nous comptons sur les entreprises formatrices pour saisir ces opportunités d'appui.



## Test d'aptitudes

Notre test d'aptitudes se veut indicatif et facultatif, élaboré pour donner une information supplémentaire aux formateurs sur les aptitudes des candidats. Son résultat n'est en aucun cas éliminatoire. Sont examinés le soin, les connaissances générales, l'écriture et l'orthographe, le sérieux dans les réponses, la rapidité d'exécution, la représentation spatiale et l'aptitude pour le calcul.

Cette année, c'est presque du "copier-coller" des 2 éditions précédentes :

- |        |  |
|--------|--|
| ▪ 2011 | 14 candidats - 43% réussites, moyenne globale de 3.7 |
| ▪ 2012 | 17 candidats - 41% réussites, moyenne globale 3.7    |
| ▪ 2013 | 19 candidats - 47% réussites, moyenne globale 3.8    |

Ces résultats ne sont pas brillants, mais je me permets de les mettre en regard des résultats des examens de fin d'apprentissage. Avec 19 candidats dont seulement 9 réussites, pour plus de 230 entreprises formatrices ; permettez-moi de vous encourager à abuser de cet indice de capacités qui vous est offert pour vous accompagner dans le choix de votre apprenti(e). Ceci nous aidera certainement dans la qualité de la formation que nous entendons offrir à notre relève.

## Journal de travail

En tant que formateurs, nous nous devons d'exiger plus d'engagement de nos apprentis notamment au niveau du journal de travail à remplir et nous nous devons également de remplir régulièrement avec eux les rapports semestriels de formation. Ce dernier point n'est que peu respecté alors même qu'il ne demande pas un temps démesuré, et qu'il permet justement un pointage des connaissances acquises ou non en vue des examens de fin d'apprentissage. Dans certains cas, nous pouvons regretter et déplorer ce manque de méthode. J'insiste sincèrement sur le fait qu'un bon contrôle régulier de ce document permet de maintenir une certaine discipline dans le suivi de la formation de nos jeunes.

Une commission de travail a redynamisé cet ouvrage pour le rendre plus fonctionnel. Convaincu que cet outil est un excellent moyen de jauger le niveau de formation de nos apprentis, votre comité, en collaboration avec les Ecoles professionnelles, a mis sur pied une méthodologie de contrôle qui sera sanctionnée d'une note qui fera partie intégrante des travaux préparatoires.



## Perfectionnement professionnel

Au chapitre des cours de perfectionnement professionnel, 17 cours ont pu être organisés en 2012/2013. Ils ont tous connu un succès certain.

■ Isolation extérieure	<i>20 participants</i>
■ Peinture écologique	<i>14 participants</i>
■ Supports difficiles	<i>15 participants</i>
■ Peinture décorative	<i>20 participants</i>
■ Traitement des façades	<i>15 participants</i>
■ Cloisons	<i>14 participants</i>
■ Décoration Chaînes d'angles	<i>11 participants</i>
■ Décoration Création d'encadrements, fausses-pierres	<i>13 participants</i>
■ Les façades en bois	<i>13 participants</i>
■ Coupe-feux	<i>12 participants</i>
■ Basiswissen Form & Farbe Maler-Gipser	<i>11 participants</i>
■ Anwendungstechnik Gipser	<i>18 participants</i>
■ Kommunikation Praxis	<i>8 participants</i>
■ Anwendungstechnik Maler	<i>14 participants</i>
■ Basiswissen Berufskunde - Gipser	<i>19 participants</i>
■ Basiswissen Berufskunde - Maler	<i>10 participants</i>
■ Visite d'usine Heimberg	<i>24 participants</i>

La nouveauté pour le Haut-Valais a été d'envoyer une brochure de cours à chaque employé et à chaque entreprise. La participation aux cours du Haut-Valais a été excellente.

Pour les cours du Bas-Valais, il y a eu également une très bonne participation. La formule des 4 demi-journées de cours a été reconduite cette année.



Comme de coutume, je profite de ce chapitre pour vous rappeler que votre comité, par MM. Pascal Guidetti et Robert Hildbrand, reste bien volontiers à l'écoute de toutes vos remarques, propositions de cours, visites et autres manifestations qui pourraient entrer dans le cadre de son programme annuel.

## Locaux pour perfectionnement

Nos ateliers-écoles sont saturés. Afin de pouvoir dispenser des cours de perfectionnement professionnel de qualité, dans des périodes convenables, le comité AVMPPP s'est mis à la recherche d'une surface locative de 200m2 afin de pouvoir y installer sa propre structure de cours. Des démarches sont en cours et le comité reste à l'écoute de toutes bonnes solutions.

## Formation modulaire

Je ne peux qu'exprimer une certaine fierté vis-à-vis des valaisans qui suivent cette nouvelle voie de notre formation supérieure. Actuellement, nous avons 3 jeunes qui suivent la formation de chef de chantier, 3 également pour le brevet de contremaître et enfin, la cerise sur le gâteau, nos 6 jeunes contremaîtres, dont une femme, qui viennent de débiter leur cursus de diplôme peintre. Le succès grandissant de cette formation modulaire garantit une ouverture de session chaque année, en tous les cas pour la peinture. J'attends, tout comme vous je l'espère, avec impatience et espoir, une même formation, avec le même succès, pour la plâtrerie. Pour cela, il est essentiel que nous poussions et encourageons mieux et plus nos jeunes à entreprendre l'apprentissage de ce métier. Pour mémoire, la dernière volée de maîtres plâtriers en Suisse romande date de 1994-1995.

## Effectifs

**membres 145 dont 29 indépendants**

Personnel	entre 0 et 5	entre 6 et 10	entre 11 et 20	+ de 20
<b>Entreprise</b>	<b>72</b>	<b>38</b>	<b>23</b>	<b>12</b>
	<b>50%</b>	<b>26%</b>	<b>16%</b>	<b>8%</b>
Bas-Valais (103)	53	29	16	5
Haut-Valais (42)	19	9	7	7

**non-membres 350 dont 260 indépendants**

Personnel	entre 0 et 5	entre 6 et 10	entre 11 et 20	+ de 20
<b>Entreprise</b>	<b>323</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
	<b>92%</b>	<b>5%</b>	<b>2.5%</b>	<b>0.5%</b>
Bas-Valais (309)	287	15	6	1
Haut-Valais (41)	36	3	2	0



## **75ème anniversaire**

L'année 2012 fut celle du 75<sup>ème</sup> anniversaire de notre association professionnelle. Un jubilé qui nous a offert la possibilité d'une reconnaissance envers ceux qui nous ont précédés, ces pionniers conscients que l'union fait la force. À une époque où les associations professionnelles étaient rares, ils ont pris le pari de se regrouper pour donner à nos métiers sa juste place et leur permettre de se développer dans les meilleures conditions. Ils ont misé d'emblée sur le respect de règles équitables, une formation solide et de bonnes conditions sociales, toutes conditions indispensables à la vigueur d'une profession.

Afin de marquer dignement ce cap, votre comité a mis sur pied des événements qui ont permis de rencontrer, d'échanger, de se faire connaître et de marquer l'histoire. Je relève ici plus particulièrement notre participation comme invité d'honneur au Salon des Métiers "Your Challenge", notre soirée de gala du 1<sup>er</sup> juin et l'édition d'un ouvrage historique qui s'inscrit en complément de celui déjà réalisé à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'AVMPP en 1987.

## **Concept communication**

Le comité vise à offrir de la visibilité à l'AVMPP ; à ses membres en particulier. Cet aspect est d'autant plus important que notre branche traverse des moments délicats. Non seulement nous subissons les effets de la crise, qui réduit le nombre de chantiers, mais la sous-traitance se généralise, au détriment de la qualité de l'ouvrage. Une réalité que l'AVMPP a récemment dénoncée dans une série d'annonces publicitaires. Par cette manière de procéder, nous entendons aussi faire prendre conscience des atouts des entreprises valaisannes au grand public, à l'Etat, aux architectes et aux agents immobiliers.

## **Nouveau site internet**

L'Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres s'est dotée d'un nouveau site internet. Un outil performant destiné à la fois au grand public et aux professionnels de la branche qui permet de trouver le professionnel souhaité en quelques secondes grâce à une carte interactive.

Entièrement repensé et remis à neuf, il met à la portée de tout un chacun quantité d'informations. Le site constitue un excellent outil de promotion de nos professions en manque de visibilité. Des informations plus détaillées seront communiquées prochainement, notamment sur un aspect privilégié pour les membres.



## **L'intelligence collective**

La force même d'une association professionnelle comme l'AVMPP est la qualité et l'implication de ses membres. Votre comité entend profiter de cette énergie pour faire des contraintes des opportunités.

Nous constatons tous d'importants écarts qui peuvent aller jusqu'à 45 % au moment des ouvertures des offres. Ceci est simplement scandaleux et tous font la sourde oreille face à nos demandes réitérées de faire respecter la convention collective étendue qui nous régit.

Nous devons nous organiser et agir. C'est pourquoi, votre comité vous proposera tout prochainement une réunion générale de travail sous forme d'ateliers qui nous permettra d'étudier des solutions pragmatiques pour avancer d'un seul front. Ces ateliers de travail se dérouleront selon un processus qui accueillera autour d'une même table un représentant de chaque section. Plusieurs tables seront organisées selon le même principe. Chacun sera invité à partager son expérience avec sa table. Chaque table partagera ensuite avec le groupe et le comité s'engagera fermement à finaliser les moyens à mettre en œuvre pour aboutir le projet commun qui en ressortira.

## **Travail du samedi**

Force est de constater que ce problème ne trouvera jamais de solution convenable à tous. Le comité exécutif FAA s'est mis à l'étude d'un système uniformisé pour toutes les professions sur l'idée qu'une commission interprofessionnelle puisse délivrer des quotas par entreprise et par chantier avec toutes les interrogations que cela comporte. Des informations plus abouties nous parviendront en temps opportun.

## **OVAC**

L'Office valaisan de cautionnement (OVAC) est une coopérative prestataire de services financiers au sein de Business Valais, la promotion économique cantonale. À ce titre, elle contribue à la bonne santé des entreprises valaisannes, notamment par ses prestations d'émission rapide et fiable de garanties de divers types : de construction, de restitution d'acompte ou de bonne exécution.

Désireux de satisfaire à la demande croissante des entreprises valaisannes en matière de garanties de construction, l'Office valaisan de cautionnement (OVAC) et le Bureau des Métiers renforcent leur collaboration. Grâce à une contribution supplémentaire du Bureau des Métiers envers l'OVAC, les entreprises membres du Bureau des Métiers peuvent désormais bénéficier du tarif préférentiel appliqué par l'OVAC en faveur des membres d'associations partenaires.



## **Présentation au Grand-Conseil**

Le 8 mai 2012, le comité s'est associé à "la soupe des députés" organisée par le Bureau des Métiers, occasion de rencontrer et d'échanger avec nos parlementaires. De plus, pour son année de présidence du Grand-Conseil, M. Félix Ruppen, patron d'une PME dans le domaine de l'électricité, a offert aux associations du Bureau des Métiers l'opportunité de présenter leurs professions sous l'angle de l'innovation et de la création d'emplois. Cette activité s'est inscrite dans le cadre du 75<sup>ème</sup> anniversaire du Bureau des Métiers. Du 13 au 16 novembre, l'AVMPP s'est donc présentée aux députés dans la salle des Pas-Perdus.

## **Présidence 2013 du Grand Conseil**

Réuni en séance constitutive le 25 mars dernier, le Parlement valaisan a brillamment élu Madame Marcelle Monnet-Terrettaz à la plus haute fonction politique de notre canton. Je réitère ici toutes nos félicitations et nos vœux de succès à Mme Monnet-Terrettaz pour son mandat.

Le Grand-Conseil sera présidé par la première femme peintre en bâtiment du canton. Nous en sommes fiers et nous nous en réjouissons. Du fait du contexte économique particulier, il est plus que jamais important que les professions du bâtiment soient bien représentées sur le terrain politique.

Puisque vous nous faites l'honneur de votre présence, permettez-moi de vous offrir cette petite attention.

## **M. Georges Schürmann vient de fêter 100 ans**

En ce début février, le Valais comptait un centenaire de plus. Notre fidèle Georges Schürmann a effectivement vu le jour le 2 février 1913 aux Evouettes.

En 1929, après ses classes primaires, il se rend à Genève pour suivre une formation de plâtrier-peintre. C'est là-bas qu'il a rencontré son épouse Marguerite. M. Schürmann s'est mis à son compte en 1948. Il a encore en mémoire certains travaux spectaculaires qui l'ont marqué comme l'entretien des pylônes électriques de la ligne Châtelard-Finhaut, sans harnais, sans protection, perché en équilibre à 35 mètres du sol. Sa passion pour la petite reine fait de lui un homme en grande forme. Il est aujourd'hui le doyen de notre association et nous entendons bien vous rendre hommage.

M. Georges Schürmann, au nom du comité cantonal, en mon nom personnel et en celui de tous les membres de l'AVMPP, j'ai le plaisir de vous délivrer le diplôme de membre d'honneur.



## **FRMPP – Assemblée des délégués du 30 août 2013**

Le 30 août prochain, **la FRMPP** (Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres) **tiendra son assemblée générale** dans le canton de Vaud. Ce sera l'occasion pour le Président André Buache et le Secrétaire général Marcel Delasoie de nous présenter l'activité de notre Fédération romande.

D'ores et déjà, je vous encourage à bloquer la date du **vendredi 30 août 2013** dans vos agendas et de réserver un bon accueil au bulletin de participation que le secrétariat vous fera parvenir.

Appréciée, l'expérience d'un déplacement collectif en car ou en bus sera renouvelée. Des renseignements plus précis vous parviendront en temps opportun.

## **Remerciements**

Permettez-moi de remercier maintenant toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin au bon fonctionnement de notre association durant l'année écoulée :

les membres du comité qui se sont investis dans les différents dicastères :

- **M. Anselm Mutter**, vice-président AVMPP, délégué aux caisses sociales,
- **M. Gérard Anzenberger**, en charge de la promotion professionnelle et du Salon des Métiers,
- **M. Eric Barras**, en charge des séries de prix et tarifs de régie,
- **M. Claudio Muscianesi**, en charge de la formation professionnelle,
- **M. Pascal Guidetti**, en charge du perfectionnement professionnel,
- **M. Gabriel Fontannaz**, en charge du journal de travail et de la représentation de l'AVMPP,
- **M. Robert Hildbrand**, en charge du perfectionnement professionnel pour le Haut-Valais,
- **M. Alain Bourdin**, président du Groupement valaisan des réalisateurs publicitaires,
- le **Bureau des Métiers** par son directeur **M. Gabriel Décaillet** et tous ses collaborateurs dont le savoir-faire et le dévouement nous permettent d'assumer notre mandat.



*une mention particulière pour deux d'entre eux :*

- **M. Grégory Carron**, notre secrétaire et
- **Mlle Séverine Bonvin**, notre assistante,
- et enfin, merci à tous les membres qui ont assuré un mandat ou une tâche pour l'association durant l'année écoulée.

Si notre association se porte ainsi, c'est grâce au travail assidu de tous et chacun en particulier. **MERCI à VOUS ...**

En guise de conclusion, vous me permettrez ce coup-de-sang !

### Sous-traitance en cascade

La sous-traitance, particulièrement celle dite "en cascade", est un fléau pour lequel nous devons constater notre impuissance. Elle nous pourrit notre quotidien et nous gâche le métier ! Les règles ne sont pas les mêmes pour tous et nous entendons le dénoncer haut et fort.

Terminé les cabales électorales ! Mesdames, Messieurs les politiciens, il s'agit maintenant d'empoigner sérieusement cette problématique au risque de se voir empirer une situation que plus personne ne semble, ou ne souhaite maîtriser. Nous n'accepterons plus aucune excuse alibi. Il s'agit de trouver des solutions efficaces afin de sanctionner sévèrement les tricheurs et ça commence par l'exemple de l'Etat, notamment au moment d'effectuer les adjudications publiques. Nous disons STOP à la sous-traitance en cascade, à l'exploitation de la main-d'œuvre, aux chantiers non sécurisés, aux clandestins sans couverture sociale... Il est le moment de réagir et de reconnaître les vrais professionnels qui forment les apprentis, qui paient leurs charges sociales et qui respectent les législations.

Pour vous servir...

**Gilles Granges**

Président AVMPP

Saxon, le 26 avril 2013



## rapport du directeur du Bureau des Métiers

Monsieur le Président,  
Messieurs les Invités,  
Mesdames et Messieurs les Membres de l'association,  
Mesdames et Messieurs,

### 75 ans et après...

Après une année festive au cours de laquelle le Bureau des Métiers a dignement passé le cap des  $\frac{3}{4}$  de siècle, 2013 signifie pour notre institution un retour à la normale et aux préoccupations un peu terre à terre d'un centre patronal.

Disons-le tout de même, sans fausse modestie, la fête fut belle et les souvenirs sont là pour en témoigner. A titre d'exemples, je rappellerai simplement le moment si particulier de l'échange lors de la foire du Valais à Martigny ou notre assemblée générale du 5 octobre, lorsque nous avons pu remettre à M. Vincent Frachebourg une voiture qu'il a gagnée pour avoir réussi les meilleurs résultats aux examens de fin d'apprentissage en tant que charpentier avec une moyenne de 5,8.

Mais revenons à 2013 et à nos préoccupations du moment. Ce début d'année ne laisse aucun répit aux responsables d'associations patronales qui se mobilisent pour que les sujets politiques, sur lesquels le peuple suisse devra bientôt se prononcer, soient expliqués et mis en lumière.

Le mois de mars apporte à nouveau, cette année, un sujet important pour le Valais. Cela me rappelle Monsieur de La Fontaine que l'on pourrait paraphraser comme suit :

*Un mal qui répand la terreur, mal que Berne en sa fureur inventa pour punir  
les valaisans de leurs crimes : La LAT puisqu'il faut l'appeler par son nom,  
capable d'enrichir en un jour les villes du plateau Suisse, faisait aux  
propriétaires foncier la guerre...*



Cette LAT n'est rien moins qu'une imposture contre laquelle il convient de se mobiliser pour la faire échouer. Certains esprits d'outre-Sarine (*en principe des parlementaires citadins !*) veulent une nouvelle fois stigmatiser le Valais et le faire passer pour un mauvais élève qui n'aurait pas fait ses devoirs. La réalité est tout autre !

Les valaisans, grâce à leur attachement au sol et à leur tradition, ont identifié avant les autres les aspects néfastes de la nouvelle LAT que ne découvrent d'autres cantons seulement maintenant. Le mitage du territoire est d'abord un problème du plateau suisse qui a bénéficié ses 15 dernières années d'une croissance économique et d'une augmentation de population résidente substantielle.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous rappeler que sur les 70'375 signatures déposées par l'USAM le 4 octobre 2012 à Berne, à l'appui du référendum, 31'920 venaient du Valais. Cette récolte, près de la 1/2 des signatures, a été organisée en Valais par l'UVAM dont le secrétariat est géré par le Bureau des Métiers pendant les mois d'été, c'est-à-dire pendant les vacances... Le Bureau des Métiers a également répondu une nouvelle fois présent de façon substantielle lors de la récolte des fonds pour la campagne de votation qui n'est pas terminée au moment de la rédaction de ce message.

Nous considérons, en effet, que la défense des intérêts des membres de nos corporations passe aussi par ce genre d'engagement.

Un an après l'acceptation de la fameuse initiative WEBER, qui veut en finir avec la construction envahissante de résidences secondaires, nombreux sont ceux en Valais qui se posent la question de savoir comment ils vont s'adapter à la situation si la LAT devait être acceptée le 3 mars prochain.

C'est le lot de chaque entrepreneur que d'essayer de prévoir l'avenir et de s'adapter aux conditions qui changent. Là également, lorsqu'il s'agit de régler des questions de personnel, de retraite anticipée, de conditions de travail, c'est certainement un avantage d'avoir à ses côtés un centre patronal rompu à ces questions.

### **Caisses sociales professionnelles :**

Lorsque l'on s'invite dans le quotidien d'une entreprise, très vite on est confronté à des questions techniques sur les allocations familiales, le 2<sup>ème</sup> pilier ou encore la perte de gain maladie, etc.

Dans ces situations, disposer du spécialiste à proximité à qui l'on peut téléphoner pour un renseignement est un atout considérable.

Ces spécialistes sont à votre service au Bureau des Métiers et ils disposent à la fois de compétences et des outils pour répondre aux besoins des entreprises affiliées.

Permettez-moi ici d'attirer votre attention sur quelques nouveautés survenues en 2012 ou au tout début de cette année.



La mise en place d'un nouveau logiciel de prévoyance professionnelle est, certes, un élément qui ne revêt à priori pas des allures sensationnelles pour une assemblée générale. Toutefois, dès que l'on est confronté à une situation de prévoyance : un rachat d'années d'assurances, une question d'accès à la propriété du logement ou encore un simple libre passage, pouvoir disposer d'un système d'information performant est la clé qui permet d'apporter au client final une réponse rapide. Avec l'investissement dans notre nouveau logiciel de caisse de pension MyProdis, nous pouvons affirmer avoir changé de siècle au niveau de la gestion de la caisse de pension CAPAV. Il fallait certainement aussi disposer d'un tel outil pour répondre aux exigences légales toujours plus tatillonnes. La réforme structurelle de la prévoyance professionnelle a ainsi été absorbée sans trop de peine. Un bémol tout de même ! alors qu'en 2011, l'autorité de surveillance des fondations valaisannes ne facturait que Fr. 160.– pour l'approbation des comptes annuels, dès 2012 c'est un montant de Fr. 18'000.– qui a été réclamé par la nouvelle autorité de surveillance de l'ouest de la suisse pour les mêmes prestations... cela représente 112 fois plus, ce qui vous en conviendrez est un sacré progrès en matière de surveillance !

Bien sûr, je pourrais aussi insister sur le fait que votre institution de prévoyance est parfaitement gérée, qu'elle dispose d'un degré de couverture supérieur à 104%, qu'elle grandit encore et toujours avec ses quelques 6'800 actifs et 800 rentiers, qu'elle a amélioré ses plans de prévoyance au début 2012 ou qu'elle conserve un taux de conversion de 7,2% alors que presque toutes les autres institutions sont à 6,8%, mais j'ai un peu peur que ces bonnes nouvelles soient trop traditionnelles pour vos oreilles, puisque je vous le répète depuis maintenant des années...

Je vous dirai donc un mot du « Centre d'encaissement Bureau des Métiers ». Comme vous l'avez tous appris par notre circulaire du début janvier de cette année, notre système d'encaissement est en train de suivre une cure de jouvence considérable qui se traduit de façon tangible par des investissements conséquents. C'était donc aussi l'occasion de se mettre en conformité avec les directives d'encaissement AVS. Le « Centre d'encaissement Bureau des Métiers » a donc pour objectif principal et unique de permettre la poursuite d'un encaissement unifié des charges sociales sur le même décompte. Ce fonctionnement qui a fait ses preuves au cours des années passées doit impérativement être sauvegardé dans l'intérêt de nos affiliés.

Dans ce domaine on parle de 21'500 factures, qui sont autant de décomptes d'employeurs, envoyées chaque année. Ces factures portent sur une somme globale de près de Fr. 160 mios de charges sociales diverses. Cela génère quelques 3'400 rappels aux entreprises qui omettent d'envoyer leurs décomptes dans les délais et 2'665 rappels de paiement. Ce même service établissait en 2011, 1'225 décisions de caisse avant d'entamer des poursuites dans 597 situations de retard de paiement. Pour les entreprises qui étaient en ordre avec leurs versements, il a également délivré, à la demande de celles-ci, 1'118 attestations de conformité avec leurs obligations d'employeurs.



Mesdames et Messieurs, je pourrais poursuivre l'énumération de cette série de chiffres encore un bon moment. Professionnalisme, rapidité, service à la clientèle performant sont désormais les maîtres mots d'une institution telle que la nôtre. Tout cela n'est bien évidemment possible que grâce à deux ingrédients essentiels : Une équipe de collaborateurs et collaboratrices bien formés et motivés et aussi une informatique souple et performante.

Autre événement à relever, cette année 2013, sera le 15<sup>ème</sup> anniversaire de la création de la 1<sup>ère</sup> institution de retraite anticipée de Suisse. Je veux parler de RETAVAL. A cette occasion, nous reviendrons sur les débuts d'un modèle qui a fait des émules au travers de toute la Suisse.

Le monde des institutions sociales du Bureau des Métiers est vivant dans de nombreux domaines. Ils méritent tous qu'on s'y attarde ne serait-ce qu'un instant au début de l'année pour voir ce qui a changé. Je vous dirai donc encore que notre institution AVS connaît une croissance réjouissante puisqu'elle pouvait s'enorgueillir de 140 entreprises affiliées supplémentaires rien qu'en Valais à fin 2012. Je m'en voudrais aussi de passer sous silence le très important effort consenti en fin d'année 2012 et au début de 2013 concernant l'intégration des indépendants (nouvelle obligation légale) dans le cadre des allocations familiales. En termes administratifs, c'est un surcroît de travail considérable, sur le plan politique, ce fut aussi un combat de technocrates et une partie de bras de fer entre les institutions professionnelles et l'institution publique qui a été tranchée par le Conseil d'Etat en fin d'année 2012.

### **Nouveaux mandats ...**

Le Bureau des Métiers n'est pas resté inactif dans le domaine de la gestion des associations patronales. Presque chaque année, notre centre patronal peut ajouter une nouvelle corde à son arc. C'est ainsi qu'ont été accueillis de nouveaux secrétariats au sein de notre organisation. Il s'agit :

**Du groupement romand de la construction métallique.** Le Valais a été choisi pour la reprise de ce groupement suite au départ de M. Andréas Furgler. C'est une forme de reconnaissance pour la qualité du travail de gestion d'associations patronales.

**Du secrétariat de l'association valaisanne des géomètres.** Cette nouvelle association a souhaité faire confiance à un organisme reconnu disposant des liens forts avec les services de l'Etat du Valais.

**La gestion de la formation des employés de commerce en école** sous mandat de la CIFIC dont nous assurons aussi le secrétariat.



Toutes ces activités nécessitent la mise à disposition de ressources et l'on constate depuis plus de 6 ans maintenant que le Bureau des Métiers grandit chaque année.

A fin 2012, on comptait 57 collaborateurs et collaboratrices au sein de ce qui est devenu le plus grand centre patronal de notre canton.

### **Un mot de conclusion !**

Le constat que l'on peut faire chaque année, c'est que les choses ont changé et que les nouvelles conditions sont telles qu'il faut s'adapter ou disparaître. Le Valais a aujourd'hui de gros défis à relever.

Dans ces conditions, comment faire pour être bien positionné et prêt à faire face aux nouvelles contraintes. Il y a certainement plusieurs réponses à cette question.

Je milite pour ma part en faveur de deux éléments qui font le succès des entreprises depuis toujours : La qualité du service et la formation professionnelle.

Sur ces deux points, le Bureau des Métiers tente d'aider ses membres. Une offre de plus de 110 cours de formation continue est actuellement valable pour un investissement qui représente près d'un million de francs sans parler de formation supérieure certifiante. Je constate malheureusement que ces formations ne sont pas toujours aussi bien fréquentées qu'elles le méritent.

Concernant la qualité du service, là aussi, grâce à une présence constante aux côtés des entreprises, les collaborateurs et collaboratrices de notre organisation soulagent au maximum les entrepreneurs de leurs tracas administratifs pour que ceux-ci puissent accorder leur disponibilité à leurs clients.

Je vous remercie toutes et tous de votre confiance sans cesse renouvelée, de votre soutien tout au long de l'année et formule des vœux de réussite pour vos entreprises en 2013.

**Gabriel Décaillet**

Directeur Bureau des Métiers

Saxon, le 26 avril 2013

